LE HARCÈLEMENT COMME MOYEN DE RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ



jour

ATELIER D'ÉCHANGES DE PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

LE HARCÈLEMENT

- La définition du harcèlement moral
 - les composantes de la définition
 - les éléments étrangers au harcèlement
 - la notion d'exercice normal du pouvoir hiérarchique

quizz sur le harcèlement moral

- Les différentes formes de harcèlement
 - le harcèlement moral discriminatoire
 - l'inaction et les mesures de représailles
- Le harcèlement moral à raison du sexe : le harcèlement sexuel
 - les composantes de la définition
 - les expressions du harcèlement sexuel dans la fonction publique

RECUEILLIR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE MATÉRIALISER UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT : LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

- L'indépendance de l'appréciation de l'imputabilité au service et de la notion de harcèlement
- › La notion d'accident de service : une notion difficilement compatible avec la situation de harcèlement
 - l'accident : un événement soudain, imprévisible et d'une particulière gravité
 - procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident
- La dépression liée à une situation de harcèlement
 - une maladie hors tableau difficile à reconnaître
 - procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service d'une maladie hors tableau

Atelier : mise en œuvre du traitement d'une demande de reconnaissance de l'imputabilité au service dans le cadre d'un prétendu accident

LES DROITS DE L'AGENT VICTIME DE HARCÈLEMENT

- La protection fonctionnelle
- L'obligation pour l'employeur de faire cesser les situations de harcèlement
- La responsabilité de l'employeur dans le cadre de l'obligation de protection

ARTICULER LA GESTION D'UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT AVEC UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE

Atelier: analyse de cas concret de gestion d'une situation de dénonciation de harcèlement

OBJECTIFS

- Identifier la notion de harcèlement.
- Apprécier les conséquences de la qualification de harcèlement au regard des droits de l'agent.
- Constater l'indépendance de la qualification de la situation de harcèlement avec l'imputabilité au service.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation qui aborde frontalement la question de l'articulation entre l'imputabilité et le harcèlement
- Le remise d'un livret reprenant l'ensemble des éléments d'articulation entre ces notions

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables RH, directeurs, gestionnaires de l'imputabilité, gestionnaires RH

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Recueil de vos attentes depuis votre espace web 15 jours avant le début de la formation et auto-diagnosticque de vos compétences. Des méthodes pédagogiques variées pour s'adapter aux différents profils, définies avec l'objectif de vous impliquer dans vos apprentissages et d'ancrer les acquis par la pratique. Supports pédagogiques?: support d'animation, supports pédagogiques (fiches de synthèse, tableaux ...) et autres ressources documentaires disponibles dans votre espace.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation Évaluation à chaud et à froid



BULLETIND'INSCRIPTION

GERESO SAS - 38 rue de la Teillaie CS 81826 - 72018 LE MANS Cedex 2 Tél. 02 43 23 09 09 - Fax 02 43 23 77 07 formation@gereso.fr - www.gereso.com

Participant(e)	Formation choisie
□ Mme □ M. Nom	Titre
Prénom	Référence
Fonction	Dates
E-mail	Lieu
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)	Options proposées pour certaines formations :
Tél. (ligne directe)	 Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public) Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
Tél. mobile (pour infos de dernière minute)	 Expertise décisionnelle d'une neure (remise de 30% sur le prix public) Merci de préciser votre choix :
Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :	☐ Accès e-ressources* ☐ Veille juridique* ☐ Expertise décisionnelle
	Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))
Entreprise / Établissement	
Adresse	
Code postal L L L L L L	Ville
Téléphone	Fax
N°d'identification (TVA intracommunautaire)	
Code APE / NAF	N° Siret
Responsable de l'inscription	
	Prénom
	Helon
	E-mail
ro. (ngric directe)	E-IIIGII
Facturation/Règlement	
□ FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :	□ FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :
À l'attention de	Nom de l'OPCO
Nom	Numéro de prise en charge
Prénom	Adresse de votre OPCO
Service/Fonction	
E-mail	Code postal L L L L L L
	Ville
Libellé de la facture	Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de
Ci la factura cet à adresser à l'antraprise mais à une autre adresse au un autre	la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.
Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser	Fait à : Le :
	Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :
	·
Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître	
sur la facture ? □ OUI □ NON	
Si OUI, numéro :	
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation	
Prise en charge (si parcours certifiant) :	La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente
□ CPF □ Entreprise □ OPCO	précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv